

Paris, le 30 septembre 2005

La directrice des Archives de
France

à

Mesdames et Monsieur les
directeurs des centres des Archives
nationales

Mesdames et Messieurs les
présidents des conseils généraux
(archives départementales)

Mesdames et Messieurs les maires
(Archives communales)

Mesdames et Messieurs les
présidents des conseils régionaux
(Archives régionales)

Instruction DITN/RES/2005/006 sur la publication électronique des
instruments de recherche

Le réseau des services publics d'archives a depuis plusieurs années largement mis à profit les possibilités offertes par les nouvelles technologies : on constate une informatisation croissante des principales fonctionnalités documentaires ou de gestion, une numérisation massive des ressources archivistiques, au premier rang desquelles les registres paroissiaux, les actes d'état civil et les plans cadastraux¹ ; ces fonds sont accessibles majoritairement dans les salles de lecture, mais déjà pour certains sur Internet. Enfin, la majorité des services a désormais développé un site Internet².

Lorsqu'ils existent, ces sites offrent généralement des informations pratiques (horaires, localisation, etc.), parfois des expositions virtuelles et plus largement des activités éducatives et culturelles. Mais ils fournissent également des renseignements sur les fonds d'archives eux-mêmes.

.../...

¹ Le catalogue général des fonds numérisés recense 428 fonds d'archives, qui représentent 45% de l'ensemble des ressources patrimoniales.

² Plus de 60% des services d'archives départementales disposent aujourd'hui d'un site qui leur est propre.

Ces renseignements sont organisés selon plusieurs niveaux : un niveau général, accompagné d'aides ou de conseils pour la recherche, une présentation du cadre des classement des archives, et parfois même, la publication d'un véritable état des fonds, présentant par fonds ou par producteurs, des informations structurées. Dans certains cas, cet état des fonds est complété par l'état des inventaires.

On trouve également sur les sites des instruments de recherche plus détaillés. Beaucoup de services ont privilégié ceux concernant l'état civil, parfois les minutes notariales, ou encore des instruments de recherche élaborés récemment et parfaitement conformes à la norme ISAD-G. Très peu, en revanche, ont systématiquement publié l'ensemble de leurs instruments de recherche consultables dans leurs salles de lecture (inventaires sur support papier, bases de données).

La présente instruction a pour objet d'encourager les services à développer l'offre en ligne de leurs instruments de recherche, en leur fournissant des conseils méthodologiques et quelques informations techniques.

Ceci répond à une demande croissante des publics telle qu'elle apparaît à travers quelques enquêtes menées par plusieurs services d'archives. Le public des archives souhaite clairement disposer sur Internet d'un système de recherche lui permettant d'interroger les instruments de recherche (archives, bibliothèque, ...). Parallèlement, il désire accéder en ligne aux archives elles-mêmes numérisées, et notamment à l'état civil. Ce n'est que dans un second temps, une fois cette offre plus largement étendue, que nous pourrions avoir des éléments plus fins de réponses quant à la façon dont il souhaite accéder à ce type d'informations.

Il s'agit non seulement de publier les instruments de recherche produits sous forme électronique, mais aussi tous les instruments de recherche produits antérieurement. Dans la mesure où ces instruments sont déjà consultables sur place par le public, et dès lors qu'ils sont suffisamment explicites et utiles pour les chercheurs, il n'y a aucune raison de différer leur mise en ligne. Il ne serait pas raisonnable, en particulier, d'attendre une reprise générale de l'ensemble, qui repousserait trop loin les perspectives d'une publication susceptible d'offrir de véritables services à nos publics.

A court ou à long terme cependant, je ne puis que vous encourager à développer la publication dynamique des instruments de recherche. La diffusion élargie des normes de description archivistique et le développement de la DTD EAD ont d'ores et déjà conduit plusieurs éditeurs de logiciels pour les Archives à proposer des exports de leurs bases de données au format XML/EAD. Des logiciels existent également pour produire de nouveaux instruments de recherche à ce format, avec des facilités comparables à celles des logiciels de traitement de texte. Or, la génération de pages dynamiques, bien plus que le format HTML statique, permet de rendre compte de la richesse du format EAD concernant la structuration et la contextualisation de la description des fonds d'archives. L'internaute peut ainsi explorer les

descriptions archivistiques de manière approfondie, et accéder, lorsque les fonds ont été numérisés, aux documents eux-mêmes.

Je vous invite donc, désormais à saisir le département de l'innovation technologique et de la normalisation, dès lors que vous envisagez de publier en ligne vos instruments de recherche, dès lors que vous concevez, sur votre site, une nouvelle architecture des pages et/ou modules consacrés à la publication des instruments de recherche du service, pour expertise et vérification que les présentes recommandations sont bien appliquées.

La directrice des Archives de France

Martine de BOISDEFFRE

